



Possibilité changement notaire

Par **nivetop**, le **29/05/2020** à **16:36**

bonjour, Pour une vente, je voudrais savoir si la possibilité de changer de notaire, d'un commun accord entre acheteur et vendeur, est possible, même lorsque l'état d'avancement de la transaction est déjà significatif.

Voici notre problème :

Nous avons vendu un appartement (par l'intermédiaire d'une agence immobilière) et avons choisi un notaire différent de celui de l'acheteur.

Ceci a créé des problèmes dès le début; le notaire de l'acheteur reprochant à notre notaire de ne pas lui communiquer les pièces assez rapidement ou d'avoir oublié de communiquer certaines pièces. Les procédures ont été considérablement ralenties.

Nous avons pu cependant signer le compromis de vente, chacun chez notre notaire.

Malheureusement, l'acte authentique n'a pu être signé, en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Alors que le pays sort du confinement et que les affaires reprennent, aucun des deux notaires ne veut communiquer ni avec nous ni avec l'acheteur qui s'impatiente de signer, ni même avec l'agence immobilière, pour simplement fixer un rendez-vous de signature.

Aucune réponse aux courriels, et toute tentative de joindre oralement le notaire ou un clerc est vaine car la standardiste de l'étude répond qu'ils ne sont pas disponibles pour nous répondre.

L'agence immobilière a des relations privilégiées avec un troisième notaire et nous propose de changer.

Est-ce qu'il est possible pour l'acheteur et pour nous, de dessaisir les deux notaires du dossier, pour carence de relation avec les clients et de donner l'affaire à un troisième notaire ?